

A qui de droit

Réf : XB/EW/sw

Villars-sur-Glâne, le 06 janvier 2022

**Adaptation des directives pour les visites
dès le vendredi 7 janvier 2022**

Madame, Monsieur,

Comme la situation sanitaire se péjore fortement dans notre canton et au vu de la recrudescence du nombre d'infections au Covid-19, la direction a décidé d'adapter les directives pour les visites à partir du vendredi 7 janvier 2022.

Pour rappel et conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 25 novembre 2021, le certificat Covid (pass sanitaire) est obligatoire pour toute personne en visite dans la Résidence.

Dès ce jour, **seules les personnes en possession de la 2G (vaccinées ou guéries)** peuvent accéder à la cafétéria.

Les réservations pour les repas se font uniquement par téléphone **au 026.407.35.07 de 11h00 à 17h30**

VISITES AUX RESIDENTS :

Il n'y a pas de différence entre les résidents vaccinés et non vaccinés :

les visites sont libres tous les jours de **11h00 à 17h30 uniquement.**

Plus de visites autorisées en dehors de cet horaire, sauf dérogation de la direction.

Une personne sera présente pour contrôler les certificats durant les heures de visites du lundi au dimanche

POUR EMPÊCHER LA PROPAGATION DU VIRUS, SUIVEZ CES RECOMMANDATIONS :

- ✓ Le port du masque est obligatoire dans toute la Résidence (non-fourni aux visites), durant toute la visite.
- ✓ Les embrassades sont toujours fortement déconseillées.
- ✓ Il est toujours obligatoire de remplir le formulaire de traçabilité à votre arrivée.
- ✓ Si vous avez des symptômes Covid, ou que vous avez été en contact avec une personne positive au Covid, merci de renoncer à votre visite.
- ✓ Les enfants de moins de 16 ans ne sont plus autorisés à entrer dans la Résidence. Dès 16 ans, le certificat Covid est obligatoire.

SORTIES DES RESIDENTS :

- ✓ Les sorties en famille sont autorisées pour tous les résidents, vaccinés et non vaccinés, sans aucune quarantaine à leur retour, s'ils sont asymptomatiques.
- ✓ Le port du masque à l'extérieur est obligatoire.
- ✓ Pour les sorties en famille de **moins de 24 h.** :
 - Tous les résidents doivent effectuer un test à J+3 et J+5 après leur retour
- ✓ Pour les sorties en famille de **plus de 24 h.** :
 - Tous les résidents doivent effectuer un test à leur retour J-0, à J+3 et J+5 après leur retour

GESTES BARRIERE :

Toutes les mesures de distanciation et d'hygiène en vigueur jusqu'à ce jour restent valables.

- Port du masque dans toute la maison (sauf en cafétéria, à table)
- Lavage et désinfection des mains
- Distanciation sociale lorsque cela est possible


Ces règles peuvent évoluer selon les consignes sanitaires étatiques et le resteront le temps nécessaire.

Nous espérons que grâce à nos efforts conjugués, nous arriverons à protéger les résidents.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à la Résidence « Les Martinets » et restons à disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Xavier Buchmann
Directeur


Eliane Von der Weid
Infirmière-chef

